

JUILLET 2021  
Numéro 52

MOBILITÉ |  
En route vers une mobilité  
plus douce...





## RETOUR EN IMAGES

### Depuis le 8 mai

Une navette gratuite réservée aux 65 ans et plus, pour se rendre sur le marché le samedi matin. Avec 4 arrêts : Résidence autonomie Jules Cazeneuve, EHPAD Arc en Ciel, place de la Libération, Centre hospitalier. Cette navette sera reconduite jusqu'à l'automne.  
**Inscription auprès du CCAS: 04 76 07 40 00.**



### Depuis le 4 mai et jusqu'au 13 juillet sur Tullins

La Maison de l'Emploi du Pays Voironnais se mobilise pour les 16-29 ans avec le Truck A'Venir qui vient à la rencontre des jeunes, sur le territoire. Objectif : permettre à des jeunes « sans situation » de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins.

**Les mardis de 14h à 15h30.**

**Contact: Maison de l'Emploi 04 76 93 17 18.**

### Le 10 juin

Séance plénière du Conseil Municipal des Jeunes en présence du Maire, de l'adjoint en charge du sport et de la jeunesse ainsi que d'élus. Des projets retenus dans les différentes commissions: cinéma de plein air, tyrolienne dans le parc, action de sensibilisation au tri sélectif et à la réduction des déchets. Un mandat particulier en raison de la crise sanitaire!



### Le 11 juin

Inauguration du Potager partagé à la Cressonnière pour réunir les habitants et la Résidence autonomie Jules Cazeneuve. Étaient également présents, des représentants de la Société Daupinoise pour l'Habitat (SDH), de la Gendarmerie, de la Police Municipale et des élus. Cet espace est un moyen de renforcer les liens multigénérationnels, de favoriser les rencontres et de nouer des liens entre les habitants quel que soit leur âge, culture ou milieu social, avec l'objectif de favoriser la biodiversité en ville et d'offrir à tous le plaisir de jardiner. Bon jardinage à tous!

# Tullins m@g

- Directeur de publication : Gérald Cantoumet
- Rédaction : service communication 04 76 07 40 05
- Photos : service communication, Christian Rocher, Shutterstock, X-droits réservés
- Maquette : New Deal
- Impression : Manufacture Deux-Ponts
- Distribution : Mairie de Tullins - ISSN 2417-7172

Tullins Fures

# La suite est à écrire !

Voilà tout juste un an que les Tullinois nous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales, au cœur d'une année de crise sanitaire mondiale sans précédent. Pour certains d'entre vous, cette situation inédite aura généré de nombreuses difficultés mais, à l'aube de cet été 2021, la progression des campagnes de vaccination semble laisser entrevoir une lueur d'espoir.

Dans un contexte qui demeure fragile, l'ensemble de l'équipe municipale et des agents communaux a su faire preuve d'une capacité d'adaptation et d'innovation sans faille pour maintenir au quotidien le fonctionnement du service public dont nous avons tant besoin au quotidien : je tiens sincèrement à tous les en remercier.

Aujourd'hui, il faut penser à la rentrée de septembre que je souhaite la « plus normale » possible pour l'ensemble des Tullinois, à commencer pour nos enfants avec l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, comme nous nous y étions engagés.

À l'approche de ce mois de septembre, je pense également aux bénévoles de nos associations qui, après une « année blanche », sont prêts à déployer toute leur énergie pour faire vibrer à nouveau l'ensemble de nos structures sportives et animer notre ville, restée bien trop longtemps silencieuse.

Je souhaite à tous nos acteurs économiques de retrouver le plus rapidement possible des conditions d'exercice de leur activité sereines, sans contrainte.



À toutes et tous, je vous assure que nous resterons mobilisés à vos côtés pour vous accompagner dans cette phase de relance.

D'ici là, il est temps de rattraper les occasions manquées. Partagez du temps avec vos amis, vos proches et profitez de ce bel été à Tullins tout en restant prudents !

**Gérald Cantournet**

Maire de Tullins,

Vice-Président du Pays Voironnais en charge de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion,  
Président de La Maison de l'Emploi du Pays Voironnais et Sud Grésivaudan  
Élu référent « Territoires d'Industrie »

## Une information vous manque ? Dites-le nous !

par courrier : Mairie - Clos des Chartreux - CS 20058 - 38347 TULLINS cedex  
par mail : [communication@ville-tullins.fr](mailto:communication@ville-tullins.fr)  
sur la page Facebook de la commune [www.facebook.com/villetullins](http://www.facebook.com/villetullins)

## SOMMAIRE

4 - 6

**L'ACTU MUNICIPALE**

7 - 9

**LA VIE DES PÔLES :**  
EN ROUTE VERS UNE MOBILITÉ PLUS DOUCE...

10

**INTERCOMMUNALITÉ**

11

**LE SERVICE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES**  
**ET L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

12

**AGENDA**





## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

05/01/2021 Eren HASSAN  
 18/02/2021 Elena MOITTIÉ  
 19/02/2021 Lya FINET  
 08/03/2021 Roxane GOUY  
 17/03/2021 Stella PILLET BOUAZIZI  
 17/03/2021 Awa SOW  
 18/04/2021 Mathys FARJON

### MARIAGES

27/03/2021 Abderrezak ABERKANE et Marina CARTAS VILLENA  
 24/04/2021 Billel CHELLI et Vanessa DROGO  
 22/05/2021 Romain CIEMNIEWSKI et Coline RICHARD  
 05/06/2021 Mickaël LEPORTIER et Anaïs CHALVIN

### DÉCÈS

21/03/2021 Guy BAUDOT  
 22/03/2021 Suzanne VILLENEUVE veuve DESROCHES  
 31/03/2021 Vinicio POLO  
 02/04/2021 Arlette RATA  
 03/04/2021 Michel DENNEULIN  
 08/04/2021 Victor DA SILVA  
 09/04/2021 Marie OGIER veuve AQUILINO  
 20/04/2021 Robert GERBOUD  
 21/04/2021 Bernard MOURRAT  
 28/04/2021 Jeanne EYMOND épouse BLANC-GONNET  
 01/05/2021 Paul PERRIER  
 04/05/2021 Raymond PERRIER  
 07/05/2021 Alain SOUVERVILLE  
 08/05/2021 Jean MELLE  
 11/05/2021 Raymonde BORDE veuve DE MOLINER  
 12/05/2021 Bouzid BEKHOUCHE  
 15/05/2021 Josette BERNARD-GUELLE veuve POLLET  
 15/05/2021 Jacqueline SIGAUD veuve CHARLES  
 24/05/2021 André NAPOLÉONI  
 24/05/2021 Denise ROCHAS veuve ALLEGRET-MAREL  
 29/05/2021 Jeanine BATTANI veuve BERTON  
 30/05/2021 Roland PAULY  
 05/06/2021 Maurice BLANC-GONNET

## Prévention

# Plan Canicule 2021



### À NOTER

Un numéro de téléphone national « canicule info service » est mis en place par le ministère de la Santé : **0 800 06 66 66** (gratuit depuis un poste fixe). Il a pour mission : de diffuser des messages préenregistrés, de répondre aux questions des appelants, de faire connaître les recommandations et la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs. En aucun cas, il ne se substitue à une régulation médicale pour fournir des réponses à des personnes malades.

**Afin de prévenir les risques liés aux fortes chaleurs, il convient d'être vigilant et de respecter des consignes simples, comme : boire, humidifier régulièrement**

**son corps, privilégier les sorties en début de matinée, maintenir son logement à l'abri de la chaleur en fermant les volets et en aérant la nuit.**

Durant ces périodes de pics de chaleur, le Centre Communal d'Action Sociale maintient un lien étroit avec les personnes en situation de fragilité qui se sont préalablement fait recenser auprès du CCAS.

→ Pour s'inscrire ou inscrire une personne de son entourage sur le registre communal canicule, il suffit de contacter le CCAS au **04 76 07 40 00**.

La municipalité propose deux lieux rafraîchis sur la commune :

- la salle dédiée aux associations de personnes âgées, quartier de la Cressonnière, les mardis, les jeudis et les vendredis après-midi, de juin et juillet,
- la Résidence autonomie Jules Cazeneuve, pendant les deux mois d'été.

## EXPRESSION LIBRE

*L'expression des groupes politiques représentés au Conseil Municipal. Les textes remis à Tullins m@g sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.*

### Groupes de la minorité

#### POUR TULLINS FURES UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

#### Des décisions municipales très contestables

1. La majorité a voté des augmentations considérables sur les tarifs périscolaires (de 25 à 53%), faisant peser sur les familles, notamment les plus modestes, le coût d'un changement des rythmes déjà néfaste pour les enfants. Ces augmentations démesurées sont clairement la conséquence d'une politique éducative et sociale inadaptée dans cette période de crise.
2. Il a été décidé de n'allouer que la moitié des subventions aux associations tullinoises, conditionnant la 2<sup>e</sup> moitié à la « participation au dynamisme de la Ville ». Nous avons rappelé que la loi prévoit

qu'aucune contrepartie ne peut être exigée à une association pour l'octroi d'une subvention. Nous considérons cette décision comme un mauvais signal envoyé aux associations en période de crise. Concernant la participation au « dynamisme » de la Ville, nous estimons que chaque association y participe à travers son propre projet, qui n'a pas à être modifié pour répondre à une « commande » municipale.

3. Nous avons interpellé M. le Maire sur son positionnement politique : candidat de M. Barbier (LR) et soutien de M. Wauquiez (LR). Son équipe, parfois surprise, a montré de la gêne face à ses explications. Cette clarification était nécessaire pour les électeurs tullinois, dont beaucoup ont été trompés. Pour notre part, nous restons fidèles aux valeurs d'humanisme, de solidarité et de justice sociale qui nous ont guidés depuis le début de notre engagement.

#### GROUPE LR, CENTRISTES ET SOCIÉTÉ CIVILE

Alors que depuis des mois Gérald Cantournet se rapprochait du candidat André Vallini à travers des réceptions et rencontres en mairie (voir articles du DL), une fois encore Gérald Cantournet retourne sa veste en se déclarant comme suppléant des candidats de droite Nadjar-Arthaud et Stevant pour les prochaines élections départementales.

Pour rappel, Gérald Cantournet avait lors des élections aux Pays Voironnais soutenu le candidat de gauche Bruno Cattin.

Son équipe et surtout ses électeurs apprécieront certainement cette nouvelle volte-face...

**Le vrai groupe de droite qui s'assume**



Vie associative

## Association Les Papillons : un projet citoyen

La commune de Tullins a signé une convention de partenariat avec l'association Les Papillons en mai dernier. Marie-Laure Tresca, conseillère municipale, est la référente de l'association sur la commune.

L'association Les Papillons entend lutter contre les violences faites aux enfants notamment en déployant des Boîtes aux lettres Papillons® dans les écoles primaires, les collèges, les clubs de sport et infrastructures sportives des villes, pour aider les enfants à libérer leur parole des maltraitances dont ils sont victimes.

À Tullins, des boîtes aux lettres seront installées, en septembre, autour des accueils périscolaires, garderies et restaurants scolaires, ainsi que dans certains clubs sportifs.



# Association Les Papillons

Aidez-nous à déployer nos ailes

<https://www.associationlespapillons.org/>



APPEL  
À BÉNÉVOLES

Si vous aussi, vous souhaitez accompagner ce projet citoyen vous pouvez devenir bénévole de l'association, vous devez pour cela contacter la mairie au **04 76 07 00 05** ou par mail à [contact@ville-tullins.fr](mailto:contact@ville-tullins.fr)

Madame Tresca prendra contact avec vous pour vous expliquer les modalités et le rôle que vous aurez au sein de l'association.



## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pensez à ce dispositif qui est mis en place à Tullins durant l'été.

Il est important de signaler votre absence auprès de la Police Municipale ou de la Gendarmerie. Ainsi, votre domicile sera surveillé.

Pour cela, vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site de la ville [www.ville-tullins.fr](http://www.ville-tullins.fr) (dans la rubrique Mes démarches).

Contact : Police Municipale **04 76 07 40 02**

## ACTIF de nouveau actif !

**L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE TULLINS-FURES, ACTIF, EST DE NOUVEAU SUR LES RAILS !**

Un bureau a été élu le 29 avril, avec pour Président M. Jérôme Chavanne et Vice-Président, M. Karles Cazaux.

Il s'agit maintenant de rassembler un maximum de commerçants/artisans sous la bannière d'ACTIF. L'adhésion 2021 est offerte à tous les commerçants/artisans avec vitrine, où qu'ils soient implantés sur la commune.

La nouvelle équipe en place grouille d'idées. Une chasse aux trésors pour petits et grands est d'ores et déjà prévue pour la rentrée, elle aura lieu le **samedi 25 septembre**. Les indices seront disséminés chez tous les commerçants adhérents, à l'échelle de la commune.

Pour plus d'infos :  
[actiftullinsfures38@gmail.com](mailto:actiftullinsfures38@gmail.com)





# Tullins signe la charte du Numérique Responsable

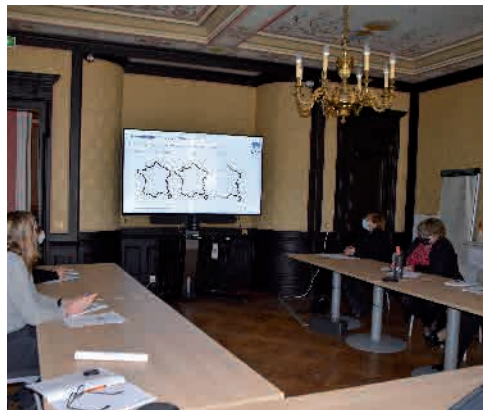
Ces derniers mois, la crise sanitaire a amplifié les usages du numérique : télétravail, école en vidéo, maintien du lien familial et social grâce aux médias sociaux...

Cette consommation accrue fait planer beaucoup de craintes sur le « monde d'après », sur l'impact environnemental ainsi que sur le renforcement des inégalités sociales.

C'est pourquoi la commune a souhaité s'engager en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'inclusion sociale en signant la charte du Numérique Responsable.

Élaborée par l'Institut du Numérique Responsable, en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le WWF, la Fing (Think Tank de référence sur les transformations numériques) et l'ADEME, cette charte engage la Ville notamment sur :

- ▶ L'optimisation des outils informatiques pour limiter leurs impacts environnementaux et leurs consommations,



- ▶ Le développement d'offres de services accessibles à tous, inclusives et durables,

- ▶ La diffusion de pratiques numériques éthiques et responsables,

- ▶ L'encouragement à l'émergence de nouveaux comportements.

La première étape de cet engagement a été la réalisation au sein de la commune du « Cyber Clean Up Day », la journée mondiale de suppression des données inutilisées afin de prendre conscience de notre empreinte environnementale, de contribuer à la réduire et d'échanger autour des bonnes pratiques pour diminuer la charge mentale, notamment liée à la réception d'e-mails.

Le 8 avril 2021, des agents volontaires ont pu participer à cet événement que nous renouvellerons chaque année.

Cette action peut être réalisée par tout un chacun et nous comptons sur vous dès l'année prochaine !

De prochaines actions vont être mises en place pour échanger ensemble sur ce sujet.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

• Le numérique est responsable de 4% des émissions de gaz à effet de serre, soit autant que le transport aérien.

• 7 à 10% de l'électricité mondiale est consommée par Internet.

• Il faut 80 fois plus d'énergie pour produire 1 gramme de smartphone qu'1 gramme de voiture.

• Plus de 300 milliards de mails sont envoyés chaque jour dans le monde (hors spams).

• Une entreprise de 100 personnes génère chaque année autant de CO<sub>2</sub> que 14 allers-retours Paris - New York en avion (13,6 tonnes - source ADEME).

## ÉDUCATION

### RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022 : NOUVEAU RYTHME SCOLAIRE



Cette année, l'actualité est principalement occupée par les rythmes scolaires. Comme elle s'y était engagée, la commune a recueilli l'opinion des familles et de l'ensemble de la communauté éducative. C'est très majoritairement le choix d'une semaine sur 4 jours, excluant le mercredi du temps scolaire qui a été exprimé.

Nos services sont recentrés pour préserver les qualités du dispositif éducatif mis en place au meilleur bénéfice des enfants.

Nous travaillerons encore avec les équipes à coordonner l'éducation avec les services de la jeunesse en lien étroit avec l'école municipale de musique et de danse, les sports et tous les autres organes de la ville collaborant à la prise en charge éducative de nos enfants. La réussite scolaire reste la priorité.

Nous veillerons en outre, à mettre un accent particulier afin d'harmoniser nos actions avec les partenaires associatifs prenant en charge les enfants dans leurs dispositifs.

C'est l'ensemble des accueils périscolaires qui a été repensé faisant toujours place à la garderie du matin (accueils individualisés, réveil musculaire...), l'accueil du soir (temps libre encadré jusque 18h15) et à l'after school (jeux starters, pauses cartables...).

Un autre temps plus spécifique sera mis en place à travers les mercredis en folie (8h30 à 11h30 puis de 11h30 à 12h15) faisant apparaître 3 parcours définis dont l'un avec l'école municipale de musique et de danse, pensés par des animateurs et référents périscolaires qualifiés, impliqués et motivés.

Une nouvelle tarification, équitable et solidaire, est proposée en adéquation avec le passage à la semaine des 4 jours. Elle est en fonction du quotient familial (ou des revenus de la famille) pour l'ensemble des accueils périscolaires.

Ces dispositifs entrent dans le futur PEaT (Projet Éducatif de Territoire - outil de collaboration local) retenu par les partenaires et citoyens tullinois accompagné du plan mercredi, incluant un accueil de loisirs de grande qualité.

**Cette organisation est le fruit d'un travail partenarial pour une rentrée sous le signe de la nouveauté.**

## INFOS TRAVAUX

### EN JUILLET



### DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SERONT RÉALISÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE SUR LA COMMUNE.

- Le premier chantier se déroulera sur la RD 1092, avenue de la Gare (depuis le restaurant ex-Bohème jusqu'aux feux tricolores de l'école Desmoulins), **du 19 au 23 juillet sur quatre nuits, de 21 heures à 5 heures du matin.**

Ces travaux consistent au rabotage de la chaussée sur 6 cm puis la remise en place d'un tapis en enrobé sans modification de la cote de la chaussée finie. Une coupure de la circulation sera prévue avec une déviation des deux sens de circulation par l'avenue de la Contamine.

- Le deuxième chantier se déroulera sur la RD 153, rue de la République, **du 26 au 28 juillet de 9 heures à 18 heures.**

Un itinéraire de déviation sera mis en place pour les usagers venant de Morette sur la RD 153, ainsi que pour les usagers venant de Parménie. La déviation empruntera le chemin de Terray, rue de Parménie, montée Pinet.



*La voie verte V63  
qui relie Grenoble au port  
de Saint-Gervais.*

## MOBILITÉ

# En route vers une mobilité plus douce...

Le vélo comme la marche, sont des modes de déplacement peu onéreux, rapides, bénéfiques pour la santé et pour l'environnement. Ils constituent des outils précieux au service de la transition écologique.



# LA VIE DES PÔLES

MOBILITÉ

## EN PROJET : LA ROUTE DE LA NOIX

Signature du projet  
« La Route de la Noix »  
à Cras.

UN NOUVEL AXE STRUCTURANT  
POUR RÉPONDRE À DEUX ENJEUX MAJEURS  
DANS LA VALLÉE DU SUD GRÉSIVAUDAN

Pour répondre à l'appel à projet lancé par le Département, la Route de la Noix a été ratifiée samedi 29 mai 2021 par les six maires des communes concernées : Franck Doriol, Maire de Morette, Nicole di Maria, Maire de Cras, Isabelle Oriol, Maire de Chantesse, Albert Buisson, Maire de l'Albenc, Philippe Rosaire, Maire de Vinay et Gérald Cantournet, Maire de notre commune, Tullins.

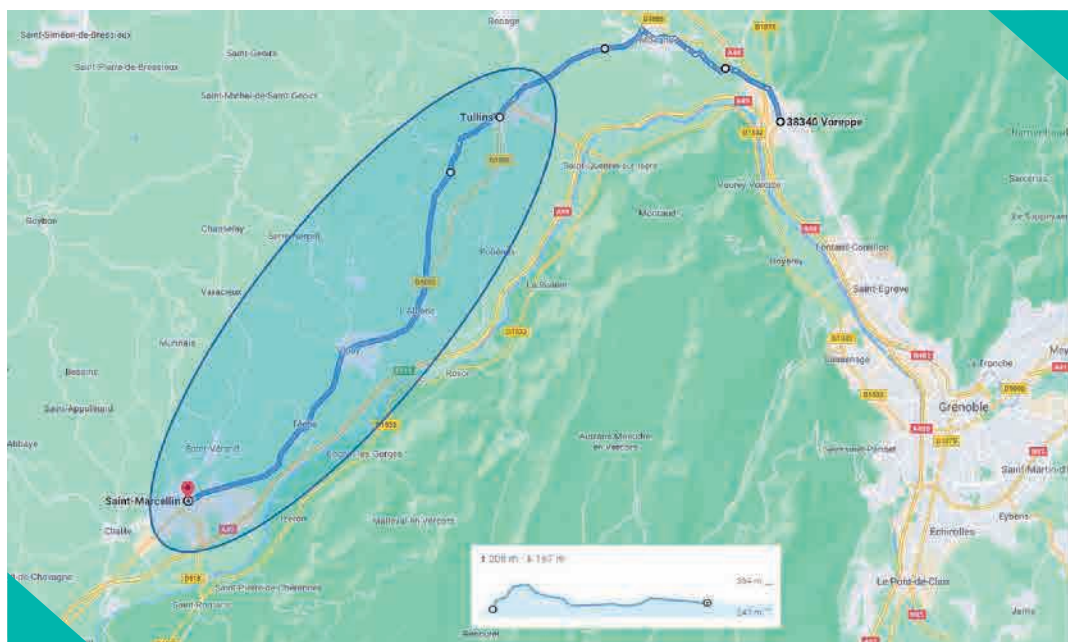


*L'objectif de ce projet, initié par Olivier Soehnlen, conseiller municipal à Cras, vise à proposer un axe structurant, sécurisé, susceptible de répondre aux problématiques actuelles repérées sur notre territoire. En effet, nos axes routiers sont très fréquentés, et laissent trop peu de place aux mobilités douces. Ainsi, il s'agit d'optimiser, via une démarche concertée, le changement de pratiques en adaptant davantage nos infrastructures pour les rendre plus accessibles aux habitants de notre vallée, mais aussi aux cyclotouristes qui viennent apprécier notre territoire.*

### Une voie dédiée aux déplacements doux sur 26 km

Tendre vers une mobilité quotidienne plus respectueuse de l'environnement et développer le cyclotourisme sont donc les deux enjeux forts auxquels ce projet d'envergure tente de répondre. Les réflexions autour de la mise en valeur de notre territoire et les problématiques de déplacements quotidiens (conflits d'usages, insécurité, maillage discontinu...) convergent vers un même besoin : l'aménagement d'une nouvelle voie cyclable en site propre, sécurisée pour tous.

Ainsi, la création de ce nouvel axe cyclable de 26 km, qui permettrait de relier Tullins à St-Marcellin, contribuerait activement au maillage cohérent et continu de notre territoire. Tullins apparaîtrait, à cette échelle, comme une porte d'entrée, une étape incontournable, idéalement située entre le Pays Voironnais et la Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère, pour une continuité territoriale qui ferait sens pour ces deux collectivités.



### Une alternative aux axes existants pour mieux desservir et valoriser nos territoires

Ce projet a été pensé à une échelle pertinente, puisqu'il répond, d'une part, aux besoins des usagers quotidiens en reliant les différents bassins de vie, et intègre, d'autre part, plusieurs communes au patrimoine riche et à l'identité commune fortement ancrée autour de la culture de la noix, des territoires à valoriser davantage. Car en effet, sur le plan touristique, nos paysages et notre patrimoine (naturel et culturel) méritent de regagner en lisibilité, en accessibilité et en attractivité.

→ Le dénivelé reste modéré, 205m de montée (en partant du niveau de Tullins-Fures) et 167m de descente (en direction de Saint-Marcellin).

### À RETENIR : PARTICIPATION CITOYENNE

LES PROBLÉMATIQUES DE MOBILITÉ VOUS INTÉRESSENT ? DÈS CET AUTOMNE, REJOIGNEZ-NOUS !

Ce projet a également pour ambition de fédérer les acteurs locaux, dont les citoyens, qui auront de toute évidence, si le projet est adopté, un rôle important à jouer. En effet, bien que la participation citoyenne ait été suspendue du fait des conditions sanitaires, un groupe de travail ouvrira ses portes aux Tullinois dès cet automne pour nourrir la réflexion et travailler au plus proche de vos besoins. D'autres projets seront mis à l'étude, avec votre contribution et vos précieux apports.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

(Source : Bercy Infos, le 03/03/2021)



### ALLER AU TRAVAIL EN VÉLO

Si le vélo fait partie de votre quotidien et que vous l'utilisez pour vous rendre sur votre lieu de travail, vous pouvez bénéficier du « forfait mobilités durables ». Son montant peut atteindre jusqu'à 400€ par an. La demande doit être formulée directement auprès de votre employeur.

### S'ÉQUIPER GRÂCE AU « BONUS VÉLO » : UNE AIDE POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Si vous achetez un vélo à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide de l'État, appelée bonus vélo à assistance électrique.

#### Les conditions du bonus vélo à assistance électrique

Les conditions d'attribution de l'aide de l'État sont fixées par l'article D251-2 du Code de l'énergie.

#### Les bénéficiaires éligibles

Sont éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être **majeur**
- être **domicilié en France**
- avoir un **revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €**
- avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par la **collectivité territoriale** ou le **groupement de collectivités territoriales**.

#### Les caractéristiques du vélo acquis

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être **neuf**
- ne pas utiliser de **batterie au plomb**
- être un **cycle à pédalage assisté** au sens de l'article R.311-1 du Code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)
- **ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition**. Vous ne pouvez bénéficier du bonus pour l'achat d'un vélo électrique qu'**une seule fois**.

#### Le montant du bonus vélo à assistance électrique

Le montant de l'aide sera plafonné en fonction des critères suivants :

- le **montant de l'aide d'État complète l'aide allouée par la collectivité territoriale**, ces 2 aides sont cumulatives
- le **montant de l'aide d'État ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale** et ne peut dépasser **200 €**.

#### La démarche pour obtenir le bonus vélo à assistance électrique

La demande d'aide doit être effectuée via le **formulaire** spécifique disponible sur le site de l'**Agence de Services et de Paiement (ASP) au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation du vélo**. Le formulaire renseigné doit être transmis à la **Direction régionale de l'ASP Grand Est**, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- copie de la **carte d'identité**, du **passport** ou du **titre de séjour**, en cours de validité
- copie d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- copie de la **facture d'achat du vélo**
- copie de l'**avis d'imposition de l'année précédant l'achat** (pour un achat effectué en 2021, il s'agit de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019)
- copie de la **preuve de paiement de l'aide attribuée par la collectivité locale** pour l'achat du vélo
- **relevé d'identité bancaire du bénéficiaire**.

## VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE ?



Nous vous invitons à vous faire connaître et à nous faire part de vos besoins, afin d'étudier la faisabilité d'équiper la commune de nouvelles bornes de recharge.

Contact Mairie de Tullins : [contact@ville-tullins.fr](mailto:contact@ville-tullins.fr)

## La V63 : la Vallée de l'Isère autrement !

### UNE VOIE VERTE ACCESSIBLE AU DÉPART DE CHEZ VOUS !



À la différence d'une piste cyclable qui est réservée uniquement aux cyclistes, une voie verte est un aménagement réservé aux déplacements non motorisés : vélos, rollers, trottinettes et sur certaines portions des cavaliers. Bien que des conflits d'usage soient parfois observés, chacun y a sa place, et en toute légitimité, vous pourrez y croiser des promeneurs, des familles, des sportifs.

À chacun son rythme, cet axe structurant ombragé de 32 km qui relie Grenoble au port de St-Gervais, offre aux usagers une expérience agréable au bord de l'eau, qu'il s'agisse d'une balade sportive ou plus orientée loisirs et partage, le respect des différentes pratiques rendra l'expérience plus sympathique pour tous !

### ▲ Nos déplacements aujourd'hui en France

- ¼ des déplacements se font exclusivement à pied.
- 45 % des trajets effectués en voiture en France font moins de 5 km ; 60 % pour les déplacements domicile-travail.
- 85 % des Français sont à moins de 5 km d'un service public ou d'un mode de transport.
- La marche est le mode de déplacement le plus performant pour les trajets de moins de 1 km et le vélo pour les trajets de moins de 5 km et davantage avec un vélo à assistance électrique.

(Source : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr))



## LOISIRS

# Un été en Pays Voironnais

Au programme des visites de sites incontournables, des balades contées, des apéros art et histoire, des activités en famille...

*Laissez-vous embarquer par les visites passionnantes du Pays d'art et d'histoire à la découverte du patrimoine et de l'architecture du Pays Voironnais*

*C'est aussi des promenades nature dans le parc du Clos des Chartreux*



### « BALADE URBAINE ET PAYSAGÈRE »

Chronologie d'une ville  
**DIMANCHE 1<sup>ER</sup> AOÛT**  
Rendez-vous devant l'église Saint-Laurent des Prés à Tullins  
De 10h à 12h  
Gratuit sur inscription  
[www.paysvoironnais.info](http://www.paysvoironnais.info)  
Numéro unique : 04 76 93 16 99



### AVEC 4 PARCOURS D'ORIENTATION

Arbre, rocher, banc, panneau, soyez attentif à toutes les balises ! Pour jouer en famille ou entre amis, procurez-vous le dépliant conçu pour noter les scores. 1 parcours moyen, difficile, facile et parcours Handi accessible aux personnes à mobilité réduite.

Dépliant disponible à l'accueil de la Mairie ou à télécharger sur : [www.ville-tullins.fr/decouvrir-la-ville/nature/le-parc-municipal](http://www.ville-tullins.fr/decouvrir-la-ville/nature/le-parc-municipal)

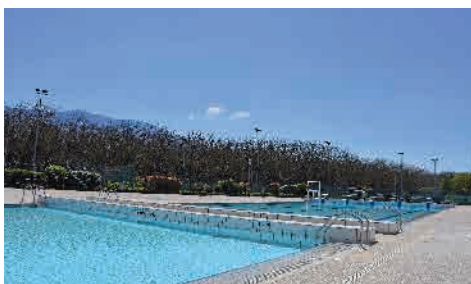
### « ENQUÊTE PATRIMOINE EN FAMILLE »

**MERCREDI 11 AOÛT**  
Rendez-vous devant l'Hôtel de Ville de Tullins  
De 10h à 12h  
Gratuit sur inscription  
[www.paysvoironnais.info](http://www.paysvoironnais.info)  
Numéro unique : 04 76 93 16 99



Retrouvez le programme complet **Rendez-vous Pays Voironnais** jusqu'en décembre prochain dans votre Office de Tourisme. Facebook PAHPaysVoironnais

## Envie de vous rafraîchir ?



### LA PISCINE MUNICIPALE

**SERA OUVERTE DU 3 JUILLET AU 31 AOÛT**  
De 10h30 à 14h30 et de 15h à 19h  
Un snack pour une pause gourmande et un espace pique-nique à votre disposition.

Sans oublier pour vous rafraîchir l'incontournable

### LAC DE PALADRU,

avec des plages et des espaces de baignade surveillés situés sur les communes du tour du lac : Charavines, Le Pin, Montferrat et Paladru.



Plus d'infos sur [www.paysvoironnais.info](http://www.paysvoironnais.info)  
Numéro unique : 04 76 93 17 60



### LE SENTIER BOTANIQUE DU MÉDALON

Le parc est aussi le point de départ d'une promenade vers le belvédère par le sentier du Médalon.

Au départ de la Mairie, suivez le chemin qui monte, suivez les panneaux décrivant les espèces d'arbres et d'arbustes. Ce sentier vous mènera jusqu'au belvédère, où vous attendent une table d'orientation, une table de pique-nique couverte et un banc faisant face au Vercors et à la Chartreuse.



# Le service Formalités administratives et l'Agence postale communale: des agents qui accompagnent les Tullinois dans leur quotidien

Le service Formalités administratives est composé de trois agents: Manon Marcoz, responsable, Julie Cacciatore, agent administratif et Jacqueline Gastaldin, agent d'accueil.



**> Paula Goncalves Vila Verde**  
Agent d'accueil à l'Agence postale communale, située à Fures

Auparavant, Paula Goncalves Vila Verde a travaillé au sein du service périscolaire (restaurant scolaire, garderie). Pour Paula, cet emploi à l'Agence postale qu'elle occupe depuis 2011 est une belle reconversion professionnelle.

En relation quotidienne avec les clients de la Poste, ses principales missions sont les suivantes:

- Services postaux (affranchissement du courrier, vente d'emballages, timbres...)
- Services financiers et prestations associées (gestion des retraits d'espèces sur compte courant postal...)
- Service téléphonie (vente de kits SIM prépayés, vente de forfaits SIM).

Elle intervient également pour l'entretien des locaux de l'agence.

**Agence postale communale**  
Ouverture du mardi au samedi:  
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30.  
Samedi de 8h30 à 11h30.



## Le service Formalités administratives intervient principalement:

### DANS LA GESTION DE L'ÉTAT CIVIL



- > Réception des déclarations et établissement des actes d'état civil (reconnaisances, naissances, décès et mariages)
- > Décision d'autorisation de changement de prénom
- > Délivrance des copies ou extraits d'actes d'état civil
- > Tenue administrative des registres d'état civil
- > Mises à jour des actes d'état civil (mentions marginales, rectifications, changement de prénom...)
- > Livret de famille (mise à jour, duplicata)
- > Mariage: gestion des auditions préalables, des célébrations avec la remise du guide des futurs époux
- > Enregistrement, modification et dissolution de PACS
- > Jury d'assises: tirage au sort, information des électeurs et transmission de la liste au Greffe de la Cour d'assises
- > Réception des dossiers d'attestation d'accueil et instruction
- > Recensement citoyen.

### DANS L'ORGANISATION ET LA GESTION DES ÉLECTIONS



### DANS LA GESTION DU CIMETIÈRE



- > Élaboration des documents liés aux inhumations et aux crémations
- > Suivi et contrôle des activités funéraires ainsi que l'application de la législation funéraire; suivi des concessions (acquisitions, autorisation de travaux ou de gravure)
- > Mise à jour des concessions avec les procédures de reprise.

### L'ACCUEIL ASSURE :

- La gestion des demandes de rendez-vous des administrés avec le Conciliateur de justice et l'Avocat-conseil
- La réception et l'orientation des appels téléphoniques auprès des différents services communaux
- La gestion des conventions et la remise des clés des différentes salles communales notamment celles situées à l'extérieur de l'Hôtel de Ville
- La gestion des demandes de débit de boissons.



## JUILLET

**MARDI 13 ET JEUDI 15**

### LES ATELIERS DU PARC : L'ENCADREMENT D'ART

Atelier animé par Élise Rioux  
Gratuit, à partir de 5 ans  
Médiathèque-ludothèque  
de Tullins 04 76 07 72 05

**MARDI 13 à 22h30**

### FEU D'ARTIFICE

Parc du Clos des Chartreux

**VENDREDI 16**

de 16h à 19h45

### COLLECTE DE SANG

Salle des fêtes  
Amicale des donneurs de sang  
de Tullins-Fures

**MARDI 20 ET MERCREDI 21**

RDV à 10h, place l'Église

### BALADE CONTÉE AVEC LAURENT TREMSAL

Gratuit, à partir de 5 ans  
Sur inscription en Mairie  
au 04 76 07 00 05

**MARDI 20 ET JEUDI 22**

### LES ATELIERS DU PARC : AUTOUR DE L'ARGILE

Atelier animé par Aude Friren  
Gratuit, à partir de 18 mois  
Médiathèque-ludothèque  
de Tullins 04 76 07 72 05

**DU 26 AU 30 JUILLET**

**ET DU 2 AU 6 AOÛT**

### 13<sup>e</sup> SYMPOSIUM DE SCULPTURE AU DOMAINE DE SAINT-JEAN DE CHÉPY

Portes ouvertes et visites libres  
de 9h à 18h  
Visites nocturnes les jeudis  
de 20h à 23h  
ArtChépy : 04 76 07 22 10  
www.art.chepy.net

## AOÛT

**DU 3 AU 13**

### OPÉRATION ESTIVALE DE DÉCOUVERTE DU TRIATHLON-LOISIR

Stage sportif d'initiation pour les 5  
à 12 ans et adultes, gratuit.  
Au programme : natation le matin,  
sport terrestre (vélo ou course à pied)  
l'après-midi. Inscriptions limitées  
Association Tigre en partenariat  
avec la Ville de Tullins et l'Agence  
Nationale du Sport  
Renseignements et inscriptions :  
jean-philippe@fitdays.fr

**MERCREDI 25**

### VISITE GUIDÉE DU CENTRE HISTORIQUE NOCTURNE AU FLAMBEAU AVEC STEVE RDV à 21h, place de l'Église Gratuit

**MARDI 31**

### GRANDE JOURNÉE ANNUELLE PORTES OUVERTES ARTCHÉPY

ArtChépy : 04 76 07 22 10  
www.art.chepy.net

## SEPTEMBRE

**SAMEDI 4**

### 7<sup>e</sup> GRAND PRIX CYCLISTE DE LA VILLE Plaine de Tullins, à partir de 12h Contact : UCTF 06 10 50 89 18

**SAMEDI 11**

### FORUM DE LA VIE LOCALE Complexe sportif Jean Valois

**DIMANCHE 26**

### BROCANTE DU PIED DE FURES Place de l'Église 5€ le mètre linéaire Association du Pied de Fures Inscription au 06 26 19 34 26 ou francoisetrioulier@orange.fr



La gendarmerie vous informe...

## Les nuisances sonores



La vie en société suppose une tolérance entre voisins.  
Le bruit, volontaire ou non, peut causer un trouble anormal de  
voisinage dès lors qu'il est répétitif, intense ou qu'il dure dans le temps.

En cas de gêne, veuillez à agir dans l'ordre suivant :

### 1. Démarches amiables :

- informer son voisin du trouble subi ou de la gêne que l'on est susceptible de causer (fête, travaux, soirée...)
- lui adresser une lettre simple ou recommandée
- chercher à dialoguer, solliciter un médiateur



### 2. Faire constater le trouble :

- s'adresser au maire, à la police municipale
- s'adresser à la gendarmerie
- faire constater les nuisances par un huissier (à vos frais)



### 3. Déposer plainte

**De jour comme de nuit, la personne bruyante s'expose à plusieurs infractions dont les peines s'échelonnent de 68 € à 15 000 € et 1 an d'emprisonnement.**



Ne pas jeter sur la voie publique Merci